

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 juin 2011

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP 2011-6-7-2

Service consulté

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Résumé : Il est proposé d'attribuer des subventions à 30 associations, communes et collectivités pour des aides aux projets ou dans le cadre de conventions de partenariats culturels au titre de 3 politiques de soutien en faveur du Développement Culturel (Expressions Artistiques, Enseignement Artistique et Pratique, Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels).

Le total des aides à allouer dans le cadre du présent rapport s'élève à 231 600 €, dont :

- 103 100 € au titre des Expressions Artistiques
- 1 000 € au titre de l'Enseignement Artistique et Pratique
- 127 500 € au titre des Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil Général a adopté différents dispositifs intitulés "Expressions Artistiques", "Enseignement Artistique et Pratique" et "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels" qui permettent de soutenir le secteur culturel.

L'intervention départementale se caractérise principalement par l'accompagnement de projets culturels et par des partenariats formalisés dans le cadre de conventions d'objectifs négociées entre le Département et les structures culturelles.

Lors de sa réunion du 16 mai 2011, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes relevant des différents dispositifs dont l'ensemble des propositions vous sont récapitulées dans les tableaux joints au présent rapport.

I – EXPRESSIONS ARTISTIQUES (aides aux projets)

Dans le cadre du dispositif de soutien aux expressions artistiques, 26 demandes de participations financières ont été soumises à la Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de leurs projets qui s'articulent autour des 4 thématiques suivantes :

- Festivals
- Diffusion Musicale
- Création/Diffusion Artistiques
- Education Artistique et Culturelle

Les propositions d'intervention pour un montant global de 103 100 € vous sont récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport. Une demande n'a pu être retenue.

II – ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE

Structure oeuvrant pour la pratique

Au titre de la politique de soutien à "l'Enseignement Artistique et Pratique", la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné une demande émanant de ce dispositif. Il s'agit de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace pour laquelle il vous est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € récapitulée sur le tableau joint en *annexe 2* au rapport.

Structure concourant à la mise en œuvre du Schéma

L'Education Nationale souhaite mettre en œuvre une Charte Départementale de Développement de la Pratique Vocale et Chorale afin de permettre à tous les jeunes de la maternelle au collège d'accéder à cet art.

Cette charte, qui relève d'une politique développée au plan national, a pour objectifs principaux de :

- développer la formation des acteurs éducatifs (enseignants, personnes-ressources, partenaires culturels) et leur apporter suivi et appui technique ;
- inciter à la création de chorales scolaires ;
- permettre le développement de la pratique vocale au sein de chorales scolaires dans un souci de qualité accrue et d'un élargissement du répertoire ;
- assurer l'égalité des chances en matière d'accès à une pratique vocale de qualité ;
- influencer par ce biais sur l'épanouissement scolaire et artistique de tous les élèves ;
- favoriser la sociabilité et l'éducation à la citoyenneté par la mise en œuvre d'une écoute mutuelle inhérente à toute pratique collective et d'une ouverture à des horizons culturels variés.

Dans ce cadre, l'Inspection Académique du Haut-Rhin souhaite associer le Conseil Général à la mise en place de cette charte dans le Haut-Rhin jointe en *annexe 3* au rapport, en l'intégrant dans un groupe de pilotage qui se réunira au moins deux fois dans l'année pour définir les actions à engager ou à poursuivre.

La forte implication traditionnelle du Conseil Général en faveur de l'enseignement artistique musical et vocal et la pratique collective, a été valorisée et confortée au travers de son Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, qui constitue un véritable outil d'organisation territoriale de l'enseignement de la musique et du chant choral.

Dans ce contexte et dans la logique du Schéma Départemental 2008-2012, il vous est proposé que le Conseil Général s'associe à cette charte, étant précisé que son adhésion ne donnera lieu à aucune implication financière et d'autoriser le Président à la signer.

III - LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

Dans le cadre du dispositif de soutien aux Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, 4 demandes de participations financières pour 2011 ont été sollicitées par des structures ou associations pour la mise en œuvre de leurs projets artistiques et culturels en 2011.

L'OPERA NATIONAL DU RHIN

L'Opéra National du Rhin est organisé en Syndicat Intercommunal avec les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Il constitue un pôle à vocation régionale, nationale et internationale de création, formation, production et de diffusion de spectacles lyriques, musicaux et chorégraphiques.

L'Opéra sollicite l'aide du Département pour la mise en œuvre, en 2011, du volet haut-rhinois de son action culturelle et pédagogique qui est menée dans le double objectif de viser tous les publics et d'irriguer le territoire, en s'appuyant sur les structures de diffusion, les établissements scolaires ou de santé.

Cette activité s'inscrit dans la double logique des publics et des territoires, constante de l'action culturelle départementale : les actions mises en œuvre concourent aux objectifs de développement et de sensibilisation des publics que le Conseil Général souhaite favoriser, notamment en direction de ceux relevant de sa compétence (collégiens, personnes âgées, public fragilisé, handicapé...) en cohérence avec les politiques culturelles et sociales du Département.

Il est proposé d'attribuer et autoriser le versement à l'Opéra du Rhin d'une subvention de 80 000 € pour la mise en œuvre de l'action pédagogique et culturelle dans le Haut-Rhin en 2011 et valider la convention d'objectifs et de financement 2011 (annexe 4 au rapport).

LE LEZARD COLMAR

L'Association LEZARD met en œuvre un programme saisonnier d'activités culturelles à Colmar et sur l'ensemble du département, relevant de champs aussi diversifiés que la diffusion, la sensibilisation des publics et en particulier du Jeune Public, la création avec l'accueil de résidence d'artistes. L'aide départementale est sollicitée pour le projet artistique et culturel que développe l'association dans un objectif d'accessibilité culturelle la plus large et qui atteste de sa capacité à s'inscrire dans des réseaux, à nouer des partenariats variés et investir des lieux de diffusion inédits.

Quelques manifestations caractérisent plus particulièrement son action culturelle diversifiée et son engagement en matière de sensibilisation des publics, notamment des plus fragiles.

- **Cinéma-Vidéo** : organisation de soirées thématiques sur des sujets d'actualité mis en débat à l'issue des projections de documentaires ou films d'art et d'essai.
- **Festival des Musiques Métisses** : programmation variée assortie de nombreuses actions pédagogiques et d'animations.
- **Le Jeune Public** : organisation de différents temps forts autour de spectacles de marionnettes en partenariat avec Momix, Louftibus et la MJC de Colmar, diffusés en milieu scolaire.

- **Les Arts Plastiques** : organisation d'expositions ainsi que des médiations culturelles en collaboration avec des partenaires locaux (Fédération HIERO, Vidéo-Les-Beaux-Jours, Musée d'Unterlinden...), transfrontaliers (Réseau d'Art Contemporain : Trans-Rhein-Art) et dans le cadre de manifestations nationales et européennes (ex : mois de la photographie en novembre...).
- **Les actions en milieu carcéral** : organisation d'ateliers divers avec des artistes professionnels intervenants.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, **il est proposé d'attribuer et autoriser le versement à l'Association "Le Lézard" d'une subvention de 11 500 € pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2011.**

LA FEDERATION HIERO COLMAR

La Fédération Hiéro de Colmar a été créée en 1992 afin de développer et faire connaître les formes artistiques contemporaines telles que les Musiques Actuelles, le cinéma expérimental et d'art et d'essai, les performances en arts plastiques. L'aide départementale est sollicitée en 2011 pour l'ensemble de son projet culturel axé sur :

- **La diffusion** appuyée sur une programmation régulière inscrite dans une logique de découverte intégrant le Festival Supersounds (2 au 10 avril 2011 et du 4 au 20 novembre 2011) et le Festival de Ciné-Concerts au Parc Natala, d'images mises en musique et de musiques mises en images" (13 au 18 juillet 2011).
- **La création**, autour de la résidence programmée du groupe "Colt Silvers", en partenariat avec les Dominicains et la Laiterie à Strasbourg, le Festival Européen du Film Fantastique de Strasbourg et le Festival "le Tympan dans l'œil" de Grenoble.
- **La sensibilisation aux Musiques Actuelles et à l'image en milieu scolaire** avec deux projets mêlant la musique et le cinéma "Réalise ton clip" et "Réalise ton ciné concert" qui sont proposés, à la MJC de Colmar et, à partir de septembre 2011, aux écoles primaires des quartiers ouest de Colmar.

Compte tenu de l'activité culturelle annuelle mise en œuvre par Hiéro Colmar, à Colmar et sur l'ensemble du département, sur les champs précités, il est proposé de soutenir cette structure sur la base de son projet artistique et culturel qui atteste de sa capacité à s'inscrire dans des réseaux, nouer des partenariats variés et investir des lieux de diffusion inédits.

Il est proposé d'attribuer et autoriser le versement à la Fédération Hiéro d'une subvention de 16 000 € pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2011.

LES TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE

Les Tréteaux de Haute-Alsace ont été créés en 1980 à Mulhouse. Les activités principales de l'association, en résidence permanente au Théâtre de la Sinne, concernent le théâtre en direction du jeune public. Dans ce cadre, les Tréteaux proposent une programmation "Tréteaux Jeunesse", créent et diffusent des œuvres théâtrales. L'association organise également des ateliers de formation et d'initiation au langage théâtral destinés à rendre accessibles au plus grand nombre les différents aspects de l'art dramatique.

L'aide départementale est sollicitée en 2011 pour l'ensemble de son projet culturel axé sur :

- **Le programme de création et de diffusion de spectacles Jeune Public** qui prévoit l'accueil au Théâtre de la Sinne, mais aussi dans divers lieux du département (Médiathèque de Cernay, Université de Haute Alsace à Mulhouse, Lycée à Saint-Louis...), de nombreux spectacles au style éclectique, ainsi que d'artistes européens et du Québec, (danse hip hop, théâtre d'ombres, marionnettes,...).
- **Des actions de sensibilisation** permettant à tout public de se familiariser au spectacle vivant. De nombreuses opérations sont organisées à destination des écoles maternelles, écoles élémentaires, et centres sociaux, sous forme de rencontres ou d'activités.
- **Des actions de formation** basées sur la découverte de soi, l'éveil de l'imaginaire, la quête de l'œuvre à réaliser, mais également sur un travail d'écriture et d'éducation du regard en tant que spectateur. Ce dernier est organisé en milieu scolaire, à destination des élèves et des enseignants, mais également en milieu ouvert, avec des ateliers d'initiation à la pratique théâtrale pour les enfants, adolescents et adultes débutants.

Depuis 2001, l'association a bénéficié d'un partenariat conventionnel avec le Département. En 2010, au terme de la convention, une évaluation du partenariat a été réalisée par la Mission Contrôle de Gestion, dont les conclusions ont été présentées lors d'une précédente Commission Permanente.

Il est précisé que les dispositifs de soutien en matière de développement culturel, actualisés en 2011, ne prévoient plus la possibilité de convention avec des compagnies de théâtre.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, **il est proposé d'attribuer et autoriser le versement à l'Association "Les Tréteaux de Haute-Alsace" d'une subvention de 20 000 € pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2011.**

En résumé, au titre du dispositif de soutien aux "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels", le montant total des subventions qu'il vous est proposé d'allouer dans le présent rapport s'élève à 127 500 €.

*

* *

Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, les projets subventionnés par le Département avec, le cas échéant, les cofinancements prévisionnels annoncés pour nos partenaires collectivités territoriales sont récapitulés sur la liste jointe en *annexe 5* au rapport.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques suivantes :

Expressions Artistiques

→ d'attribuer et autoriser le versement des aides aux projets récapitulés dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport pour un montant total de 103 100 €.

Enseignement Artistique et Pratique

- d'attribuer et autoriser le versement de l'aide de 1 000 € à l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace au titre de l'Enseignement Artistique et Pratique récapitulée dans le tableau joint en *annexe 2* au rapport ;
- de valider le principe d'adhésion à la Charte Départementale de Développement de la Pratique Vocale et Chorale jointe en *annexe 3* au rapport et d'autoriser le Président à la signer.

Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels

- de reconduire le partenariat avec l'Opéra National du Rhin pour le volet haut-rhinois de son action pédagogique et culturelle en 2011 pour un montant de 80 000 € ;
- de valider et d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de financement 2011 avec l'Opéra du Rhin (jointe en *annexe 4 au rapport*) ;
- d'attribuer et d'autoriser le versement des aides aux structures ou associations au titre des Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, pour un montant total de 47 500 €, soit :
 - 11 500 € à l'Association LEZARD à Colmar
 - 16 000 € à la Fédération HIERO à Colmar
 - 20 000 € à l'Association LES TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE
- de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe au rapport en *annexe 5* qui récapitule les projets subventionnés par le Département avec, le cas échéant, les cofinancements prévisionnels annoncés pour nos partenaires collectivités territoriales.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes du budget du Département, à savoir :

- Programme D721 - imputation 65-311-6574-2347-371, concernant les Expressions Artistiques pour un montant total de 96 100 € ;
- Programme D721 - imputation 65-311-65734-2347-371, concernant les Expressions Artistiques pour un montant de 7 000 € ;
- Programme D726 - imputation 65-311-6574-2397-371, concernant l'Enseignement Artistique et Pratique pour un montant de 1 000 € ;
- Programme D722 - imputation 65-311-6574-2357-371, concernant les Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels pour un montant total de 47 500 € ;

- Programme D722 - imputation 65-311-65734-2357-371, concernant les Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, pour un montant de 80 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 16 mai 2011

Associations

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

FESTIVALS

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2010	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association des Mains pour le Dire Colmar	Actions culturelles en 2011 "Vivons Ensemble"	27 065 €	3 300 €	0 €	2 000 €	
2	MJC Pfastatt	15ème édition du Festival "Môm'en Scène" du 10 au 12 juin 2011	54 050 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
3	Association Projets pour la Vallée Munster	12ème édition du Festival "la Vallée des Contes" du 1er au 12 juillet 2011	43 750 €	4 000 €	2 500 €	2 500 €	
4	Association d'Ailleurs d'Ici Colmar	14ème édition du Festival de Rue "D'Ailleurs d'Ici" les 30 avril et 1er mai 2011	33 000 €	4 000 €	2 000 €	2 500 €	
5	Association Louftibus Bergheim	5ème édition du Festival "Louftibus" les 25 et 26 juin 2011	95 000 €	9 000 €	3 000 €	7 000 €	8 000 € en 2009 pour le festival Louftibus Subvention 2010 allouée pour la mise en œuvre d'une saison culturelle
6	Association L'Oreille Absolue Hagenthal-le-Bas	Festival "L'Oreille Absolue fait son Cirque" les 27 et 28 mai 2011	23 246 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	Projet retenu au titre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays
7	Association de l'Espace Claude Rich Masevaux	1er Festival "Art'Collages en Doller" du 27 au 29 mai 2011	6 600 €	400 €	pas de demande	400 €	

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2010	Proposition de la 7ème commission	Observations
8	Centre de Création Audiovisuelle Mulhouse	2ème édition du Festival "Mulhouse Tous Courts" courant du 1er trimestre 2011	6 000 €	500 €	500 €	500 €	
9	Association Art et Musique de Sainte-Marie-aux-Mines	Edition 2011 du Festival aux Chandelles le 2 juin et du 12 au 27 août 2011	72 700 €	10 000 €	5 000 €	6 000 €	
10	Association pour le Rayonnement des Orgues et de la Musique Sacrée de Masevaux	35ème édition du Festival International d'Orgue de Masevaux en juillet, août et septembre 2011	57 230 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	
11	Association Les 68th Highlanders Hausgauen	2ème édition de "Tattoo et Festival" du 9 au 11 septembre 2011	301 300 €	15 000 €	150 €	1 500 €	150 € FICS du Conseiller Général + 1000 € à la commune de Hausgauen sur FICS départemental
12	Association Voix et Route Romane Rosheim	Edition 2011 du Festival "Voix et Route Romane"	300 000 €	15 000 €	8 000 €	8 000 €	
13	Association Rencontres de Musique Ancienne de Ribeauvillé	28ème édition du Festival de Musique Ancienne de Ribeauvillé	129 200 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
14	Association Music'Art System Altkirch	Festival de l'Amitié les 10 et 11 juin 2011	36 000 €	8 500 €	0 €	1 500 €	2010 : demande non éligible
15	Association Syro d'Arts Lautenbach-Zell	8ème édition de l'exposition d'œuvres artistiques "la Galerie Plein Ciel" du 18 juin au 21 août 2011	16 800 €	4 000 €	Pas de demande	Demande non retenue	
TOTAL DES PROPOSITIONS						48 400 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 16 mai 2011

Associations

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

DIFFUSION MUSICALE

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2010</i>	<i>Proposition de la 7ème commission</i>	<i>Observations</i>
1	Association pour la Promotion de la Maîtrise de Garçons de Colmar	Diffusion de concerts en 2011 dans le département	94 300 €	3 000 €	1 000 €	2 500 €	En 2010 : subvention de 1 000 € au titre du FICS départemental pour le 25ème anniversaire 2006-2008 : 3 000 € par an
2	Association pour la Sauvegarde de l'Orgue Callinet d'Issenheim	Saison 2011 du Printemps Musical en juillet et en octobre	20 350 €	2 000 €	1 000 €	1 200 €	
3	Association pour le Rayonnement des Orgues de la Collégiale de Thann	Edition 2011 de la Saison Musicale d'Orgue de Thann	15 040 €	1 300 €	1 000 €	1 000 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						4 700 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 16 mai 2011

Associations

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

CREATION/DIFFUSION ARTISTIQUES

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2010	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association ACT2 Mulhouse	Création/diffusion du spectacle "Eloge de la Métamorphose"	186 445 €	18 000 €	Pas de demande	8 000 €	10 000 € en 2009
2	Cie La Puce à L'Oreille Mulhouse	Création/diffusion du spectacle "Hôpital mon Amour"	37 000 €	8 000 €	Pas de demande	4 500 €	
3	Cie El Paso Mulhouse	Création/diffusion du spectacle "2011 : la 25ème Heure"	18 200 €	3 500 €	Pas de demande	2 500 €	1 500 € en 2009
4	Cie Le Vent en Poupe Steinbach	Création/diffusion du spectacle 2011 "A ça du sol"	39 020 €	4 400 €	Pas de demande	2 000 €	2 000 € en 2009
5	Cie Kalisto Riedisheim	Création/diffusion de la pièce "Parasites"	63 000 €	10 000 €	Pas de demande	4 000 €	1 500 € en 2009
TOTAL DES PROPOSITIONS						21 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 16 mai 2011

Commune

Imputation : 65-311-65734-2347-371

(D721)

FESTIVALS

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2010</i>	<i>Proposition de la 7ème commission</i>	<i>Observations</i>
1	Ville de Saint-Louis	28ème édition de la Foire du Livre de Saint-Louis du 6 au 8 mai 2011	350 000 €	15 000 €	7 000 €	7 000 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						7 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 16 mai 2011

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

(Associations)

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

N°	Bénéficiaire	Nature	Bilan financier 2010	Budget prévisionnel 2011	Subvention allouée 2010	Subvention sollicitée en 2011	Proposition de la 7ème Commission	Observations
1	Association de Loisirs et d'Education Permanente (ALEP) Colmar Président : M. Jean-Paul FUCHS Directeur : M. Marc HORSATTE	Actions de formation en éducation permanente en 2010/2011 à destination des 3 380 adhérents qui participent aux activités mises en place	630 000 € Recettes : 630 633 € Dépenses : 629 057 € Excédent : 1 576 €	641 000 €	14 000 €	22 000 €	14 000 €	L'aide départementale éventuelle permet la réalisation du programme d'activités, ainsi que la prise en charge partielle du gardiennage du collège Berlioz. Depuis 2001, le Département soutient l'ALEP à hauteur de 19 000 €. En 2009, l'aide a été ramenée à 16 000 €, puis en 2010 à 14 000 €.
2	Fédération des Universités Populaires d'Alsace Mulhouse (FUPA) Président : M. Jean-Paul FUCHS	Actions menées en 2011 en matière de culture régionale (année scolaire 2010/2011)	152 350 € Budget en équilibre	142 900 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	La subvention annuelle du Département est accordée au titre de la rémunération à 3/4 temps de l'animateur régional Gérard LESER et aux actions départementales pour le développement de la culture régionale. La subvention accordée depuis 2006 s'élève à 14 000 €. Elle a été ramenée à 12 000 € en 2009, puis en 2010 à 6 000 €.
TOTAL							22 000 €	

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE

Commission de la Culture du 16 mai 2011

Associations

Imputation : 65-311-6574-2397-371

(D726)

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2010</i>	<i>Proposition de la 7ème commission</i>	<i>Observations</i>
STRUCTURE OEUVRANT POUR LA PRATIQUE							
1	Association des Sociétés Chorales d'Alsace	63ème Concours du Festival de Chant Scolaire en mai 2011	16 539 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						1 000 €	

Charte départementale de développement de la pratique vocale et chorale

Partenaires signataires :

- Madame le Recteur de l'Académie de Strasbourg
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Alsace
- Madame l'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin
- Monsieur le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
- Monsieur le Directeur du CRDP d'Alsace

PREAMBULE

La mise en oeuvre de la Charte départementale de développement d'une pratique vocale et chorale de qualité a pour objectif de tendre vers une **généralisation de cet art pour tous les jeunes**, de la maternelle au collège.

Cette charte fait référence aux circulaires :

- o circulaire n° 2002-139 du 14.06.2002 MEN DESCO A1 MCC, commune aux Ministères de l'Education Nationale et de la Culture ;
- o circulaire conjointe aux deux Ministères n° 2005-014 du 03.01.2005 ;
- o circulaire n° 2008-059 du 29.04.2008, MENE0800388C.

Elle a pour but de mieux **coordonner les actions et les partenariats engagés** depuis de nombreuses années en leur donnant les moyens de se développer et d'en susciter de nouveaux.

Elle définit les **axes essentiels de la politique engagée au niveau départemental** et sera complétée par des avenants liés à des partenariats spécifiques qui préciseront les domaines d'intervention, les **modalités matérielles** (prestations de service) et **financières** de celles-ci.

Cette Charte associe plusieurs partenaires parmi lesquels le Département du Haut-Rhin, fortement impliqué en faveur de l'enseignement musical et vocal dans le cadre du Schéma de Développement des Enseignements Artistiques, outil de planification et d'organisation territoriale de l'enseignement musical, vocal, chorégraphique et théâtral.

A ce titre, le Département du Haut-Rhin entend contribuer à la mise en œuvre des objectifs de la présente charte, dans la logique des finalités énoncées dans son schéma, et plus particulièrement en terme d'accessibilité et d'élargissement de pratiques vocales de qualité.

1. Les OBJECTIFS de la Charte :

- o développer la formation des acteurs éducatifs (enseignants, personnes-ressources, partenaires culturels) et leur apporter suivi et appui technique ;
- o inciter à la création de chorales scolaires ;
- o permettre le développement de la pratique vocale au sein de chorales scolaires dans un souci de qualité accrue et d'un élargissement du répertoire ;
- o assurer l'égalité des chances en matière d'accès à une pratique vocale de qualité ;
- o influencer par ce biais sur l'épanouissement scolaire et artistique de tous les élèves ;

- o favoriser la sociabilité et l'éducation à la citoyenneté par la mise en oeuvre d'une écoute mutuelle inhérente à toute pratique collective et d'une ouverture à des horizons culturels variés.

2. Les AXES retenus :

a. la formation des enseignants

Il s'agit de mutualiser l'ensemble des moyens existants en matière de formation (Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Culture, autres organismes) au service du développement des pratiques vocales et chorales.

Un cursus complet de formation pourra être proposé aux enseignants dans le cadre :

- de la formation initiale ;
- du Plan de Formation Continue de l'Inspection Académique du Haut-Rhin ;
- des animations pédagogiques et des formations encadrées par les Conseillers Pédagogiques en Education Musicale ;
- des actions proposées par « Mission Voix Alsace », le CDMC et d'autres structures compétentes.

b. productions et regroupements de chorales

Les regroupements de chorales permettent de valoriser le travail fait isolément par des rencontres, des échanges, le plaisir du partage et la pratique vocale accompagnée par des musiciens.

Les rencontres chantantes autour du répertoire « ARIA » (chansons enregistrées par des chorales scolaires pour les écoles maternelles, élémentaires et collèges) en sont déjà un moteur efficace.

De plus en plus de projets d'institutions culturelles s'ouvrent aux écoles dont les enfants participent aux productions (opéras pour enfants, créations de spectacles musicaux). Ces initiatives seront valorisées et développées.

Un partenariat sera recherché par les membres du groupe de pilotage avec les associations et les collectivités locales afin d'assumer les frais artistiques et les charges inhérentes aux transports, à l'utilisation de salles et d'équipements techniques pour les spectacles.

La pérennité des actions, dans le cadre de projets cohérents, sera recherchée.

c. les intervenants en milieu scolaire

La pratique vocale et chorale pourra être développée par des intervenants extérieurs aux compétences reconnues, sous la responsabilité de l'enseignant de la classe, conformément aux textes en vigueur.

Le contenu et la forme de ces interventions devront s'inscrire dans le projet d'école, notamment dans sa dimension interdisciplinaire.

3. Les MOYENS de mise en œuvre

a. un groupe de pilotage

Un groupe de pilotage est constitué afin d'impulser des initiatives dans le domaine de la pratique vocale, de suivre la mise en application des objectifs de cette charte et de contribuer à la valorisation des actions et des réalisations.

➤ **Composition du groupe de pilotage :**

- le Recteur de l'Académie de Strasbourg ou son représentant
- le DRAC Alsace ou son représentant
- l'Inspectrice d'Académie ou son représentant
- le Président du Conseil Général du Haut-Rhin ou son représentant
- l'IA-IPR d'Education Musicale
- l'IEN chargée de la mission culture
- le Directeur du CDDP du Haut-Rhin ou son représentant
- le Président de l'association « Musique et Culture » du Haut-Rhin
- le Directeur de « Mission Voix Alsace »
- les Conseillers Pédagogiques en Education Musicale

A l'initiative de l'Inspectrice d'Académie, le groupe de pilotage de la Charte se réunira autant que de besoin, et au moins deux fois dans l'année, afin de définir les actions à engager ou à poursuivre.

➤ **Missions du groupe de pilotage :**

Il étudiera les propositions émanant des écoles ou des institutions culturelles.
Il sera garant de la bonne tenue des projets et fera également des propositions.
Il assurera la cohérence des projets issus de cette charte et les accompagnera.
Il favorisera les rencontres et la réflexion entre les divers organismes.
Il fera le bilan des actions menées.

b. les outils pédagogiques

L'élaboration d'outils d'aide pédagogique est prévue concernant notamment les techniques vocales de base, des conseils d'apprentissage, d'exploitation et de direction des chants.

La diffusion de documents pédagogiques déjà existants sera assurée par l'intermédiaire de l'Inspection Académique du Haut-Rhin, du CRDP d'Alsace, du CDDP du Haut-Rhin et de l'association Musique et Culture du Haut-Rhin.

Un outil d'information sera créé par les membres du groupe de pilotage répertoriant les formations proposées par les partenaires, les sites dédiés à la pédagogie musicale, les spectacles à caractère vocal et choral dans le département.

c. état des lieux

Il comprend :

- un inventaire des chorales scolaires existantes, avec mention de leur mode de fonctionnement (recrutement, effectif, fréquence des répétitions) ;
- la liste des expériences vocales menées dans le département, qu'elles soient ponctuelles ou inscrites dans la durée, avec mention des personnes ou institutions les ayant initiées et suivies.

d. le financement des projets

Il fera l'objet d'annexes financières annuelles comportant le descriptif des projets, la mention des partenaires engagés et celle de leurs apports respectifs.

Il s'agira de veiller que priorité soit donnée :

- o au développement des actions vocales et chorales déjà existantes ;
- o aux innovations proposées ;
- o aux milieux socioculturels défavorisés ;
- o aux zones rurales.

Il est précisé que la contribution du Département du Haut-Rhin à la mise en œuvre d'actions liées à la charte du chant choral n'est pas d'ordre financier.

e. les partenaires

Il s'agira de s'ouvrir à tous les partenariats pertinents, notamment auprès des institutions, structures et associations culturelles actives sur le territoire.

Ces partenaires adhéreront à la charte par la signature d'un avenant spécifique à celle-ci.

4. ENGAGEMENT ET RECONDUCTION

Les parties concernées s'engagent à soutenir, dans la mesure de leurs moyens financiers, et à mettre en œuvre les différents dispositifs prévus dans le cadre de la charte.

La présente charte pourra faire l'objet d'avenants. Les parties se réuniront en fin d'année scolaire à l'initiative des membres du groupe de pilotage pour établir un bilan et le projet d'activités pour l'année à venir. Les éventuelles annexes à la présente charte, soumises au Comité de Pilotage Départemental, seront établies pour l'année et prendront fin de plein droit avec la réalisation de leur objet.

Cette charte signée a une durée de cinq ans. Elle vaut engagement des partenaires pour cette période. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par une des parties avant le début de l'année civile pour l'année scolaire suivante. Dans ce cas, la dénonciation doit faire l'objet d'un préavis motivé de trois mois.

Madame Le Recteur de l'Académie de Strasbourg

Monsieur le Directeur de la DRAC d'Alsace

Madame l'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin

Monsieur le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

Monsieur le Directeur du CRDP Alsace

CONVENTION

ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET L'OPERA NATIONAL DU RHIN

Pour la mise en œuvre du volet haut-rhinois de l'action pédagogique et culturelle en 2011

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante,

Vu le règlement financier du Département du Haut Rhin,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal Opéra National du Rhin de 1978,

Vu le projet portant sur l'action culturelle et pédagogique proposé par l'Opéra du Rhin en 2011,

Vu la demande de l'Opéra national du Rhin en date du

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du

Et

L'Opéra National du Rhin, ci-après dénommé "l'Opéra du Rhin" ou "l'Opéra" représenté par son Président, M. Daniel PAYOT.

PREAMBULE

L'Opéra National du Rhin, organisé en Syndicat Intercommunal avec les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, constitue un pôle à vocation régionale, nationale et internationale de création, formation, production et de diffusion de spectacles lyriques, musicaux et chorégraphiques.

Le projet artistique et culturel de l'Opéra vise à conforter la vocation européenne de l'Opéra et *"en faire un lieu majeur de la scène lyrique européenne"* au sein duquel Colmar se positionne comme *"un vrai centre d'opéras pour enfants"*.

Soucieux d'ouvrir ses portes au grand public, l'Opéra National du Rhin mène de nombreuses opérations en direction de publics diversifiés notamment en participant ponctuellement à des dispositifs européens ou nationaux ("Tous à l'Opéra") ou en menant régulièrement des actions spécifiques (visites guidées, stages, ateliers de découvertes...).

Son ancrage territorial sur Mulhouse et Colmar permet à l'Opéra d'inscrire son action sur la plupart des territoires de vie du Département du Haut Rhin, en s'appuyant sur des établissements culturels, d'enseignement, de santé ou de solidarité.

Le Département du Haut-Rhin, dont les orientations culturelles se fondent sur la double logique des publics et des territoires, apporte son soutien à la mise en œuvre du volet haut-rhinois de l'action pédagogique et culturelle de l'Opéra, dans le cadre du présent accord.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de l'aide du Département pour la mise en oeuvre du volet haut-rhinois de l'action pédagogique et culturelle de l'Opéra en 2011 (**annexe 1) axée sur :**

- la pédagogie
- la sensibilisation du jeune public et des adultes

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2011.

ARTICLE 3 - ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT ET ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE DE L'OPERA DU RHIN (ANNEXE 1)

Les orientations culturelles du Département visent à favoriser l'accès à la culture en direction d'un public le plus large possible et inscrire l'action culturelle dans les territoires en encourageant toute initiative contribuant à :

- l'éducation et la sensibilisation artistique de publics différenciés, notamment ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées...);
- la valorisation des atouts artistiques des territoires et la structuration culturelle territoriale.

L'Opéra National du Rhin, dans le cadre de son action pédagogique et culturelle, recherche l'accessibilité de sa scène et une compréhension facilitée des arts lyrique, dramatique et chorégraphique par un large public. Dans cette perspective, ses principaux objectifs sont de :

- provoquer la rencontre autour d'un spectacle entre les arts et le public, susciter des interrogations, des surprises ;
- participer et soutenir l'éducation artistique, notamment des plus jeunes et les sensibiliser tant au grand répertoire qu'à la musique contemporaine ;
- initier les publics de demain en leur proposant une culture du spectacle vivant ;
- répondre de manière toujours plus satisfaisante à sa mission de service public.

Au titre de l'action pédagogique et culturelle qu'il met en oeuvre dans le Haut-Rhin en 2011, l'Opéra National du Rhin répond aux orientations culturelles du Département, notamment en terme de sensibilisation artistique de publics ciblés (collégiens, personnes âgées, publics relevant des minima sociaux) et d'équilibre territorial.

ARTICLE 4- MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES

Pour l'exercice 2011, la participation globale du Département en faveur de l'action pédagogique et culturelle de l'Opéra est fixée à 80 000 € (quatre vingt mille euros).

Le montant du soutien financier sera crédité sur le compte bancaire de l'Opéra National du Rhin :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
BDF Strasbourg	30 001	00806	C 672 000000	56	06 70 58 Trésorerie principale Strasbourg

La subvention sera versée conformément au règlement financier du Département, selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve de la production par le représentant légal de l'Opéra du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré ;
- le versement du solde de 50 % au cours du deuxième semestre au vu de la présentation et bilan et compte administratif de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 5- OBLIGATIONS

L'Opéra national du Rhin s'engage à :

- ☞ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du volet haut-rhinois de son action culturelle et pédagogique;
- ☞ fournir au Département,

avant le 30 juin 2011 :

- le budget prévisionnel de fonctionnement équilibré
- le compte rendu moral et financier du volet haut-rhinois de son action culturelle et pédagogique, réalisé en 2010

avant le 1^{er} septembre 2011 :

- le compte administratif du dernier exercice et le compte d'emploi de la subvention attribuée

- ☞ aviser le Département de toute modification concernant :

- l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide) ;
- ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...).

- ☞ mentionner le soutien du Département, dans ses rapports avec les médias et sur les supports de communication relatifs aux actions financées.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire en demander le remboursement.

ARTICLE 6 - SUIVI ET EXECUTION DE LA CONVENTION

Au cours du premier semestre 2012, un bilan du volet haut-rhinois de l'action pédagogique et culturelle sera réalisé et présenté par l'Opéra national du Rhin dans le cadre d'une réunion organisée à l'initiative du Département.

ARTICLE 7 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8- RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par l'Opéra national du Rhin de l'une des orientations de la présente convention et notamment de ses articles 3 et 5, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Opéra national du Rhin n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ces deux cas, le Département pourra annuler sa subvention, en suspendre le versement ou en demander le remboursement.

ARTICLE 9 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à trois mois.

ARTICLE 10 - AUTRES DISPOSITIONS

L'annexe 1 fait partie intégrante de la présente convention. Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées. Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar, le

Le Président du Conseil Général du
Haut-Rhin

Le Président de L'Opéra National
du Rhin

L'action pédagogique et culturelle dans le Haut-Rhin

Sommaire

A. L'action pédagogique

1. Bilan de fréquentation jeune public : saison 2009-2010
2. Les spectacles jeune public : saison 2010-2011
3. Les actions d'accompagnement
4. L'implication des jeunes dans les projets pédagogiques

B. L'action culturelle jeune public

1. L'OnR au R.E.P Les Coteaux
2. L'OnR et le Collège Pfeffel
3. À la rencontre de l'Opéra Studio
4. La sensibilisation des professeurs des écoles
5. La sensibilisation des bibliothécaires

C. L'action culturelle pour les adultes

1. L'OnR à l'Hôpital de jour de Colmar : ouvrir la bulle
2. L'OnR et les aînés : maintenir le lien
3. L'OnR et l'association Cultures du cœur Haut-Rhin
4. Autres partenariats

D. Des ateliers artistiques à Mulhouse et Colmar

A. L'action pédagogique

1. Bilan de fréquentation jeune public : saison 2009-2010

En 2009-2010, 1 986 jeunes de – 26 ans ont assisté aux spectacles de l'OnR présentés à Colmar, soit 38,14 % du taux de fréquentation globale.

En 2009-2010, 5 333 jeunes de – 26 ans ont assisté aux spectacles de l'OnR présentés à Mulhouse, soit 25,89 % du taux de fréquentation globale.

2. Les spectacles jeune public : saison 2010-2011

Spectacle	Représentations scolaires		Jeunes spectateurs concernés	Représentations tout public		Spectateurs concernés
	Colmar	Mulhouse		Colmar	Mulhouse	
<i>Raconte-moi la danse</i>		1	555			
<i>Ali Baba ou les Quarante Voleurs</i>	3	2	2 201	2	2	718
<i>Le Lac des cygnes</i>		1	1 040			
<i>Rêves 7</i>	2		584	2	1	162
TOTAL	5	5	4 380	4	3	880

(N.B. : Chiffres de remplissage au 19 janvier 2011)

3. Les actions d'accompagnement

a. Les spectacles en soirée

57 groupes scolaires du secondaire du Haut-Rhin ont assisté ou assisteront, en 2010-2011, à des spectacles de l'Opéra national du Rhin en soirée, au milieu d'un public d'adultes.
(N.B. : État des réservations au 19 janvier 2011)

b. Les spectacles scolaires

• 88 groupes scolaires du primaire du Haut-Rhin ont assisté ou assisteront, en 2010-2011, à des spectacles scolaires.

• 49 groupes scolaires du secondaire du Haut-Rhin ont assisté ou assisteront, en 2010-2011, à des spectacles scolaires.

(N.B. : État des réservations au 19 janvier 2011)

c. Autres actions

Cette saison encore, de nombreux groupes scolaires du primaire et du secondaire du Haut-Rhin visiteront le Théâtre de la Sinne et le Centre chorégraphique de Mulhouse, ou encore assisteront à une séance de travail des danseurs du Ballet de l'Opéra national du Rhin. Ils pourront également assister aux répétitions d'*Ali Baba ou les Quarante Voleurs* à Colmar, de *Hamlet* et *Don Pasquale* à Mulhouse.

4. L'implication des jeunes dans les projets pédagogiques

Certains projets spécifiques incluent des jeunes aux projets pédagogiques, destinés eux-mêmes à la jeunesse :

- En 2006-2007, 80 élèves du [Conservatoire de Mulhouse](#) ont participé à la production jeune public *Delphin Pouloupeau*.
- Les élèves de l'école d'art de Mulhouse, [Le Quai](#), ont créé pendant 4 saisons les affiches du spectacle jeune public : pour la saison 2008-2009, ils ont réalisé l'affiche du spectacle *Mahagonny Songspiel / Der Jasager*.
- La saison dernière, un concours d'illustration a été lancé dans une classe de 6^{ème} du [Collège Pfeffel](#) pour la réalisation de l'affiche du spectacle *Rêves ó*.



Dessin réalisé par Alisson Pereira et Cheima Jeridi qui a servi de visuel pour l'affiche de *Rêves ó*

- Des étudiants de l'[IUFM de Guebwiller](#), en relation avec leurs pairs de la [Pädagogische Hochschule de Karlsruhe](#), ont travaillé à la conception de quatre documents bilingues autour du ballet *Le Prince des pagodes*, et des opéras *Così fan tutte*, *Le Pont des ombres*, et, pour la saison 2009-2010, *Aladin et la lampe merveilleuse*.
- Nos chanteurs de l'[Opéra Studio](#) sont également associés à des spectacles pour les enfants :
 - Le Così des petits* en contrepoint avec *Così fan tutte* (Saison 2005-2006)
 - Les Petites Noces*, une adaptation pour les plus jeunes des *Nozze di Figaro* (Saison 2008-2009)
 - Aladin et la lampe merveilleuse*, un opéra pour enfants de Nino Rota (Saison 2009-2010)
 - Ali Baba ou les Quarante Voleurs*, un opéra pour enfants d'après Luigi Cherubini (Saison 2010-2011) : 19 représentations au total, dont 9 dans le Haut-Rhin.

Ainsi, la vocation pédagogique de l'Opéra Studio va plus loin que la formation de jeunes chanteurs. Il s'agit de faire de Colmar un centre de création d'opéras pour enfants.

- [Le Ballet de l'Opéra national du Rhin](#), constitué de jeunes danseuses et danseurs, crée des spectacles jeune public, *Rêves*, dont nous entamons le numéro 7 en juin 2010, autour du *Songe d'une nuit d'été*.

Des versions plus courtes des ballets « tout public » sont données en matinées scolaires.

B. L'action culturelle jeune public : des partenariats féconds

1. L'OnR au R.E.P Les Coteaux

a. Le projet

- [183 élèves du collège Jean Macé](#) soit 9 classes ou groupes encadrés par 10 professeurs
- [128 élèves](#) de 5 classes des [écoles élémentaires Henri Matisse et Louis Pergaud](#), leurs 5 professeurs des écoles
- Tranche d'âge : [10 à 15 ans](#)

Le Réseau d'Éducation Prioritaire des Coteaux est engagé [depuis 2005](#) dans un partenariat culturel très riche avec l'Opéra national du Rhin. Environ 200 élèves du collège Jean Macé et 140 élèves des écoles Matisse et Pergaud (5 à 6 classes par an) ont eu l'occasion unique de découvrir l'art lyrique, le théâtre, la danse, de manière vivante, interactive, aux portes de leur quartier, dans leur ville.

Une [vingtaine de professeurs](#) ont choisi, en fonction de leur projet de classe, les spectacles proposés par l'Opéra national du Rhin auxquels les élèves ont assisté ou assisteront.

[Spectacles, visites ou interventions](#) sont préparés dans les classes par des lectures, des recherches documentaires, une information faite en classe par un professionnel de l'Opéra national du Rhin, et exploités en aval en donnant lieu à des écrits sous diverses formes, des productions artistiques et graphiques.

Les professeurs utilisent les dossiers pédagogiques sur les spectacles ainsi que des documents comme des DVD à caractère pédagogique produits par l'Opéra national du Rhin, des livres édités par la maison ou encore des valises de présentation des métiers ou des techniques de l'Opéra. Cet ensemble de documents est mis à leur disposition par le département jeune public de l'Opéra national du Rhin lors de réunions d'information sur les spectacles.

L'équipe du [département jeune public de l'Opéra national du Rhin](#) propose aux élèves, en prolongement des spectacles, des activités variées et complémentaires :

- [visite du théâtre de la Sinne](#) (un théâtre à l'italienne), aperçu des métiers du spectacle avec parfois animations en classe
- [visite du Centre chorégraphique](#) (assister à une séance d'entraînement des danseurs, à une répétition d'un spectacle)
- [ateliers pratiques au collège](#) : initiation à la danse avec un danseur ou avec un chorégraphe (École Ouverte)
- [intervention en classe](#) par un professionnel sur l'art lyrique, les métiers de l'Opéra, etc.



École Louis Pergaud - *Coppélia*



École Louis Pergaud - *Le Pont des ombres*

b. L'impact sur les élèves

De manière générale, nous avons constaté que les élèves concernés par ce projet ont su se comporter avec beaucoup de respect, reconnaissant pleinement le travail des artistes. Des lettres de remerciements ont été adressées aux danseurs qui eux aussi ont été très heureux de recevoir les élèves (très bon retour d'expérience).

Dans les écrits des élèves transparaissent le grand intérêt suscité, le vocabulaire enrichi de mots plus précis, l'admiration face au travail réalisé par les professionnels. Ceci montre que les élèves ont une bonne compréhension de la contribution de chacun à la réalisation d'un spectacle.

L'impact observé par les enseignants en termes d'apprentissage pour leurs élèves :

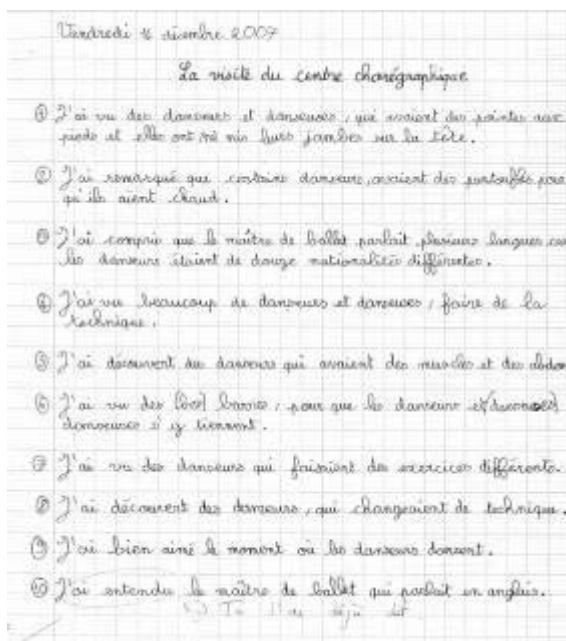
La culture musicale (reconnaissance des morceaux par exemple) des élèves s'est élargie, la qualité de leur écoute s'est améliorée. Des chants lyriques se sont ajoutés au répertoire des élèves. Certains enfants faisant partie de chorales ont été stimulés dans leur intérêt pour le chant.

Ces activités ont permis aux élèves d'élargir leur vocabulaire (point faible en Réseau d'Éducation Prioritaire), de travailler la lecture. Elles ont également généré un grand nombre de productions écrites et permis d'étendre leur culture générale.

Cela a permis aussi de mettre en avant l'expression personnelle par des réalisations artistiques et notamment graphiques : réalisation de maquettes de décors, participation à un concours de dessin, création d'un chant, etc. Le projet mené tout au long de l'année, et ponctué de plusieurs moments forts, les élèves reconnaissent bien les différentes étapes de construction d'un spectacle.

c. Les temps forts depuis 2005

- Projet danse avec le professeur d'EPS dans le cadre d'un cycle danse qui regroupe différentes classes.
- Projet de classe à PAC en 2005-2006 fondé sur un partenariat entre les professeurs de musique et de français sur le thème : école du spectateur.
- Projet découverte des métiers du spectacle avec la 3^{ème} d'insertion puis la 3^{ème} Découverte Professionnelle.
- Projet des 3^{ème} latinistes sur la découverte de l'actualité de la culture antique.
- Initiation des élèves de 4^{ème} SEGPA au monde du spectacle, du ballet et du théâtre.
- Projets annuels des écoles élémentaires (CM) sur la découverte du monde de l'opéra, les différentes étapes et les personnes indispensables à la construction d'un spectacle.



d. Le projet 2010-2011

Les Coteaux poursuivent cette saison encore leur partenariat, principalement axé autour de la danse :

- janvier 2011 : répétition du *Lac des cygnes* à Strasbourg et spectacle en représentation scolaire à Mulhouse
- avril 2011 : les élèves passeront une journée à Strasbourg, au cours de laquelle ils visiteront le théâtre et les ateliers de fabrication de décors.

Différents groupes ont également assisté à l'opéra pour enfants *Ali Baba ou les Quarante Voleurs* à Mulhouse.

2. L'OnR et le Collège Pfeffel

a. Descriptif de l'action

Nombre de bénéficiaires : 250 jeunes

3 classes du Collège Pfeffel, 2 classes de l'École Brant, 4 classes de l'École Waltz

Tranche d'âge : 10 à 15 ans

Début de l'action : septembre 2007

Durée : au moins jusqu'en 2011 (durée du COS)

La Zone d'Éducation Prioritaire Pfeffel est engagée depuis 2007 dans un partenariat culturel très riche avec l'Opéra national du Rhin. Environ 250 élèves ont eu l'occasion unique de découvrir l'art lyrique, le théâtre, la danse, de manière vivante, interactive, aux portes de leur quartier, dans leur ville.

Spectacles, visites ou interventions sont préparés dans les classes par des lectures, des recherches documentaires, une information faite en classe par un professionnel de l'Opéra

national du Rhin, et exploités en aval en donnant lieu à des écrits sous diverses formes, des productions artistiques et graphiques.

Les professeurs utilisent les dossiers pédagogiques sur les spectacles ainsi que des documents comme des DVD à caractère pédagogique produits par l'Opéra national du Rhin, des livres édités par la maison ou encore des valises de présentation des métiers ou des techniques de l'Opéra. Cet ensemble de documents est mis à leur disposition par le département jeune public de l'Opéra national du Rhin lors de réunions d'informations sur les spectacles.

L'équipe du **département jeune public de l'Opéra national du Rhin** propose aux élèves, en prolongement des spectacles, des activités variées et complémentaires :

- visite du théâtre de Colmar (un théâtre à l'italienne), aperçu des métiers du spectacle avec parfois animation en classe
- visite de l'Opéra Studio à Colmar
- intervention en classe par un professionnel sur l'art lyrique, les métiers de l'Opéra, etc.

En prolongement :

- visite du Centre chorégraphique de Mulhouse (assister à une séance d'entraînement des danseurs, à une répétition d'un spectacle)
- ateliers pratiques au collège : initiation à la danse avec un danseur ou avec un chorégraphe

b. Objectifs

- Permettre à des élèves du collège et des écoles élémentaires du Réseau Pfeffel d'assister à des spectacles d'opéra, de ballet, de chant dans le cadre d'un partenariat d'excellence avec l'Opéra national du Rhin. Ce projet s'inscrit dans le Contrat d'Objectifs Scolaires du réseau dans le cadre de l'ouverture culturelle.
- Dans le cadre de l'inter-degré écoles élémentaires - collège : travailler ensemble sur des projets communs.
- Favoriser l'acquisition des compétences langagières (capacité d'écoute, expression orale et écrite).
- Rendre concrète et vivante l'acquisition de savoirs.

c. Une marraine pas comme les autres

La saison dernière, Anaïs Mahikian, jeune soprano de l'Opéra Studio, a accepté de devenir la « marraine » d'une classe de 3^{ème} du Collège Pfeffel. C'est à ses côtés que les élèves ont fait connaissance avec l'opéra. Ils ont ainsi pu suivre au plus près le travail d'un chanteur en apprentissage au sein d'une maison d'opéra.



Comme chaque saison, de nombreuses classes du Collège Pfeffel assisteront aux spectacles de l'Opéra national du Rhin.

Spectacles prévus pour la saison 2010-2011 :

- *Empty Spaces*
- *Ali Baba ou les Quarante Voleurs*
- *Le Lac des cygnes*
- *Rêves 7*

3. À la rencontre de l'Opéra Studio

La pertinence de l'identification entre de jeunes chanteurs et de jeunes élèves faisant toujours ses preuves, l'Opéra national du Rhin propose des échanges entre les chanteurs de l'Opéra Studio et des acteurs de la vie sociale, scolaire et... culturelle bien sûr, pour élargir encore la sensibilisation à l'art lyrique. Celle-ci est constituée de rencontres plus ou moins informelles, d'invitations à assister à des spectacles et des répétitions, ou d'interventions ciblées.

Les actions « À la rencontre de l'Opéra Studio » visent à répondre à un objectif prioritaire : rapprocher les zones isolées des structures lyriques (et donc des villes de Strasbourg, Colmar et Mulhouse) et de l'art lyrique. L'art lyrique est en effet très complet, et peut être exploité dans différentes disciplines (musique, arts plastiques, sport, littérature, langues, histoire géographique, etc.)

Ces projets sont construits en lien avec :

- les conseillers pédagogiques en éducation musicale, qui ciblent des zones géographiques
- les enseignants choisis avec les conseillers pédagogiques

a. Une expérience pérenne

Pour la quatrième saison consécutive, l'Opéra national du Rhin va à la rencontre de groupes scolaires de zones géographiques défavorisées. Cette action permet des échanges informels dans les classes sous forme de questions/réponses avec les chanteurs, ainsi que des récitals pédagogiques : les airs interprétés sont présentés et resitués dans le contexte de l'ouvrage duquel ils sont extraits, de manière à démontrer la signification du chant lyrique et de son environnement.

Après une séance de deux heures de rencontre-témoignage sur le thème du métier de chanteur dans plusieurs classes de la même zone géographique menée par des chanteurs de l'Opéra Studio, un récital pédagogique est proposé aux classes en question. Ainsi en 2007 deux actions ont eu lieu sur les zones géographiques du Sundgau et de Mulhouse, concernant quelque 200 élèves en tout.

L'exemple de l'Ecole élémentaire Marcel Pagnol de Huningue :

En 2008-2009, nos chanteurs de l'Opéra Studio sont allés à la rencontre de trois classes de la ville de Huningue afin de faire découvrir à ces 75 élèves le métier de chanteur. Un récital pédagogique a clôturé cet événement.

L'objectif du dispositif, qui consiste à rapprocher l'Opéra des zones qui en sont éloignées, est pleinement atteint : la saison dernière, ces mêmes élèves de Huningue se sont rendus à Strasbourg pour une visite du théâtre, des ateliers de fabrication de décors et la découverte du travail en répétition. À Mulhouse, ils ont assisté à une représentation d'*Aladin et la lampe merveilleuse*.

b. Le déroulement

Les projets « À la rencontre de l'Opéra Studio » se déroulent en plusieurs temps :

- Rencontre entre les référents jeune public de l'Opéra national du Rhin, les conseillers pédagogiques et les enseignants des classes choisies, avec comme objectifs :
 - Organiser les modalités du projet
 - Définir la préparation souhaitée en amont dans les classes
 - Sensibiliser les enseignants à ces actions
- Interventions d'artistes dans les classes (dans 3 à 4 classes) :
 - Rencontre
 - Jeu de questions/réponses sur le métier de chanteur
 - Démonstrations (échauffements, extraits d'opéra, etc.)
 - Jeux vocaux
- Récital privé pour ces 3 ou 4 classes lors duquel les enfants peuvent entendre « leurs artistes » en conditions de concert, avec accompagnement piano. Le répertoire de ce récital est toujours réfléchi et adapté pour être riche du point de vue pédagogique et intéressant pour les enfants (notamment avec des extraits d'opéras célèbres).



4. La sensibilisation des professeurs des écoles

Une semaine de formation autour de l'opéra a été organisée par l'IUFM de Colmar, du 4 au 8 octobre 2010. Elle a permis aux jeunes professeurs des écoles en formation à Strasbourg, Colmar et Sélestat de partir à la découverte du monde de l'opéra, inconnu pour beaucoup d'entre eux. Sensibiliser pour initier des projets de sensibilisation : tel est l'objectif de cette opération.

Des professionnels de la maison, artistes et formateurs, viennent prêter main forte aux professeurs de l'IUFM. Cette démarche rend les stagiaires sensibles à l'intérêt de la mise en place de solides projets culturels en classe. Pendant ces quelques jours, ils ont l'occasion d'assister à des exposés, des présentations en classe de la valise pédagogique, de participer à des ateliers théoriques sur des thèmes d'étude de documents ou encore à des ateliers pratiques, avec un danseur du Ballet ou leur professeur de musique et de chant.

5. La sensibilisation des bibliothécaires

L'Opéra national du Rhin est partenaire des actions de formation sur l'opéra organisées par la Bibliothèque départementale du Haut-Rhin.

Le contenu de ces formations, ouvertes aux bibliothécaires bénévoles et aux professionnels du réseau intéressés par le thème abordé, est construit selon le modèle suivant :

- Présentation de l'Opéra national du Rhin
- Présentation des outils et activités pédagogiques, et notamment de la valise pédagogique « décors », qui propose une approche des décors, de leur fabrication aux ateliers à partir du projet initial à leur utilisation sur scène. Ce support de travail permet de manipuler une maquette de scène en s'appuyant sur des extraits de spectacles en vidéo.
- Présentation d'animations possibles autour de l'opéra

C. L'action culturelle pour les adultes

Par-delà son action éducative avec les écoles, collèges, lycées et universités, l'Opéra national du Rhin développe des partenariats avec diverses structures de solidarité, dans une démarche de sensibilisation à l'opéra et à ses métiers, et d'ouverture sur le monde artistique.

1. L'OnR à l'Hôpital de jour de Colmar : ouvrir la bulle

L'OnR est partenaire de l'Hôpital de jour autisme de Colmar, rattaché au Centre hospitalier de Rouffach.

a. Le concept

Permettre à un public autiste l'accessibilité à une structure culturelle comme l'Opéra national du Rhin, et l'accompagner dans les domaines lyrique et chorégraphique, au travers de rencontres avec des artistes, d'échanges, et en assistant à des répétitions et à des représentations.

b. Le projet 2010-2011

L'action 2010-2011 se concentre sur la découverte du ballet.

- 1^e étape : Au Centre Hospitalier de Rouffach, séance avec Pasquale Nocera, danseur au Ballet de l'Opéra national du Rhin, afin de favoriser l'expression corporelle par un investissement personnel de chacun des participants.
- 2^e étape : Assister à une répétition au Théâtre municipal de Colmar.
- 3^e étape : Assister au concert apéritif « Sur les traces de la Malibran », le 8 février 2011 au Théâtre municipal de Colmar.

2. L'OnR et les aînés : maintenir le lien

Permettre la création et le maintien de liens sociaux, favoriser l'épanouissement personnel par la vie de groupe : tels sont les objectifs de l'Espace Bel Age (Colmar) et de la Maison du temps libre (Mulhouse). L'Opéra national du Rhin accueille en partenariat avec ces associations des groupes de personnes âgées qui viennent voir nos spectacles. Car le maintien des liens intergénérationnels entre nos aînés et nos plus jeunes est lui aussi essentiel.

Pour aller plus loin cette saison, nous proposons à ces institutions de venir à elles par des interventions interactives autour de la pratique gestuelle. Une approche physique car le corps lui aussi est langage, et ceci à tout âge. Nous irons également à la rencontre de nos aînés accompagnés de chanteurs du Studio pour des exercices interactifs autour de la voix.

Venir au théâtre, c'est garder un contact avec les autres, avec le monde, et partager, ensemble, un moment magique.

3. L'OnR et l'association Cultures du cœur Haut-Rhin

a. Le concept

L'Opéra national du Rhin s'engage à favoriser l'accès à la culture musicale des personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle dépendant des structures d'insertion adhérentes à l'Association Cultures du cœur Haut-Rhin.

b. L'association

En suscitant rencontres et échanges, en ouvrant le champ de vision, l'association Cultures du cœur Haut-Rhin veille à permettre aux personnes en insertion de participer à la vie de la Cité et d'exercer effectivement leur citoyenneté, de restaurer leur dignité, de faire l'apprentissage de repères au quotidien, de recréer le lien avec un environnement social, familial et culturel, et de retrouver une dynamique de vie.

c. Le projet

Cette saison, nous mettons à la disposition de l'Association 20 places gratuites pour :

- l'opéra *Hamlet* d'Ambroise Thomas à Mulhouse
- le ballet *Trilogie russe* à Mulhouse

4. Autres partenariats

L'Opéra national du Rhin entretient des partenariats avec des structures aussi diverses que :

- l'ALEP (Université populaire à Colmar) : conférences et présentation de certains spectacles
- l'Université de Lure : dans le cadre de cycles de conférences consacrés à des thématiques culturelles, les étudiants, actifs et retraités, bénéficient d'interventions de professionnels de la Maison autour des spectacles auxquels ils assistent.
- l'Association L'Orée à Mulhouse : formation de sensibilisation à l'opéra pour les responsables des familles d'accueil d'enfants placés à la DDASS.
- l'Association de solidarité des travailleurs immigrés (ASTI) : les membres de l'association assistent à six spectacles de la saison 2010-2011. Une activité leur est proposée autour de chaque spectacle :
 - Concert apéritif « Schumann selon Clara »
 - Concert apéritif « L'amour dans l'opéra russe »
 - Concert apéritif « Sur les traces de la Malibran »
 - Concert apéritif « De Londres à New York »
 - Don Pasquale
 - Rêves 7
- l'Association des retraités cadres d'Alsace Lorraine (ARCAL - Colmar) : rencontres et présentation de certains spectacles.

- Le Foyer d'Action Educative « Les Hirondelles » de Brunstatt, qui accueille des jeunes filles de 14 à 21 ans en difficulté. Pour cette première saison de partenariat avec l'OnR, les jeunes filles assisteront à une répétition de *Don Pasquale* et aux ballets *Trilogie russe* et *Rêves 7*.
- l'Association « Sourire ensemble » qui permet à de jeunes enfants malades de s'évader de leur quotidien. Nous mettons à leur disposition des places pour l'opéra *Ali Baba ou les Quarante Voleurs*, les ballets *Empty Spaces* et *Rêves 7*.

Les établissements de soin :

- Association Les Papillons blancs (handicap mental)
- Institut médico pédagogique « Le Phare » à Illzach
- Institut de pédagogie curative « Le Champ de la Croix » à Orbey

D. Nouveauté 2010-2011 !

Des ateliers artistiques pour enfants à Colmar et Mulhouse

Cette saison, deux ateliers artistiques sont proposés aux enfants du Haut-Rhin. Ils ont pour objectif de sensibiliser les plus jeunes au spectacle vivant par une participation active. Ils aboutissent à une performance (court spectacle). Nous souhaitons ouvrir l'accès de ces moments créatifs aux enfants des quartiers sensibles dans le but de créer une mixité sociale et culturelle, souvent très riche.

• Mercredi découverte « Dans la peau d'un chanteur » - Janvier 2011

Dans les locaux et en compagnie des artistes de l'Opéra Studio, la cellule de formation lyrique de l'OnR, les enfants ont découvert le quotidien d'un chanteur d'opéra : échauffements vocaux, découverte du travail en répétition et apprentissage de deux célèbres airs de *Carmen*, restitués en fin d'après-midi devant les parents et les accompagnateurs.

Un groupe de 10 enfants du Club des jeunes de Colmar a participé à cet atelier. Réticents à l'idée de passer une après-midi à découvrir l'opéra, ils en sont sortis ravis !

• Mercredi découverte « À la barre ! » - Février 2011

Une après-midi d'immersion dans le quotidien des danseurs du Ballet de l'OnR au Centre chorégraphique de Mulhouse. De la barre quotidienne à la construction d'un spectacle, les enfants profitent d'une journée mouvementée dans laquelle urgence, réflexion, rapidité et introspection sont à l'ordre du jour !

Un groupe de 6 enfants « nouveaux arrivants » (Service jeunesse de la ville de Mulhouse) a participé à cet atelier.

Nous reconduisons ces moments de découverte la saison prochaine.

Contacts

Mélanie Aron, Directrice de la communication et du mécénat : tél + 33 (0)3 88 75 48 95
courriel : maron@onr.fr

Flora Klein, Responsable Département jeune public : tél + 33 (0)3 88 75 48 54
courriel : fklein@onr.fr

OPÉRA NATIONAL DU RHIN

19 place Broglie – BP 80 320 – 67008 Strasbourg

Visitez notre site : www.operanationaldurhin.eu

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 JUIN 2011**Expressions artistiques
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SEA02161	ACT2 COMPAGNIE MULHOUSE Création et diffusion de la pièce "Eloge de la Métamorphose" Cofinancement : <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 16 200,00 € MULHOUSE : 2 000,00 €</p>	8 000,00
SEA02146	ART ET MUSIQUE STE MARIE AUX MINES Organisation du Festival aux Chandelles à Saint-Pierre sur l'Hâte de juin à août 2011 Cofinancement : <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 12 000,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT : 9 000,00 € SAINTE-MARIE-AUX-MINES : 7 000,00 €</p>	6 000,00
SEA02154	ASS.D'AILLEURS D'ICI COLMAR 14ème édition du festival de rue à Colmar Cofinancement : <p style="text-align: right;">COLMAR : 5 000,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 0,00 €</p>	2 500,00
SEA02143	ASS.DES MAINS POUR LE DIRE COLMAR Actions culturelles mises en œuvre en 2011 Cofinancement : <p style="text-align: right;">COLMAR : 4 065,00 €</p>	2 000,00
SEA02128	ASSOCIATION LES 68 TH HIGHLANDERS HAUSGAUEN 2ème édition de la manifestation Tattoo et Festival du 9 au 11 septembre 2011 Cofinancement : <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU HUNDSBACH : 1 000,00 €</p>	1 500,00
SEA02138	Association l'Oreille Absolue de HAGENTHAL-LE-BAS Festival L'Oreille Absolue fait son Cirque les 27 et 28 mai 2011 à Michelbach-le-Haut Cofinancement : <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 2 630,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU : 2 000,00 €</p>	1 500,00

SEA02148	ASSOCIATION LOUFTIBUS BERGHEIM 5ème édition du festival Louftibus 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 4 500,00 € BERGHEIM : 10 000,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE : 5 000,00 €	7 000,00
SEA02141	ASSOCIATION MUSIC'ART SYSTEM ALTKIRCH Organisation du Festival de l'Amitié les 10 et 11 juin 2011 à Altkirch	1 500,00
SEA02147	Association Pour le Rayonnement des Orgues de la Collégiale Organisation de l'édition 2011 du Festival d'Orgue de Thann Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 300,00 € THANN : 1 700,00 €	1 000,00
SEA02153	ASS.POUR LA SAUVEGARDE DE L'ORGUE CALLINET ISSENHEIM Organisation de la Saison 2011 du Printemps Musical d'Issenheim Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 2 000,00 € ISSENHEIM : 800,00 €	1 200,00
SEA02137	CENTRE CREATION AUDIOVISUEL MULHOUSE 2ème édition du Festival de courts métrages Mulhouse Tous Courts début 2011 Cofinancement : MULHOUSE : 750,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 500,00 €	500,00
SEA02142	COMPAGNIE EL PASO MULHOUSE Création/Diffusion de la pièce intitulée "2011 : la 25ème heure" Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 500,00 €	2 500,00
SEA02163	COMPAGNIE KALISTO KINGERSHEIM Création/diffusion d'un spectacle intitulé "Parasites" en 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 10 000,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 1 000,00 €	4 000,00
SEA02117	COMPAGNIE "LE VENT EN POUPE" Création et diffusion du spectacle A ça du sol 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 000,00 €	2 000,00

SEA02131	ASSOCIATION DE LOISIRS ET D'EDUCATION PERMANENTE "ALEP" Poursuite des activités en 2011 Cofinancement : COLMAR : 54 000,00 €	14 000,00
SEA02149	ESPACE CLAUDE RICH organisation d'un festival "ArtCollages en Doller" Cofinancement : MASEVAUX : 2 850,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH - MASEVAUX : 2 000,00 €	400,00
SEA02125	FEDERATION DES UNIVERSITES POPULAIRES D'ALSACE Actions menées en 2010/2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 114 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 5 000,00 €	8 000,00
SEA02160	FESTIVAL INTERNATIONAL ORGUE DE MASEVAUX 35ème édition du Festival International d'Orgue de Masevaux en 2011 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 6 600,00 € MASEVAUX : 1 700,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH - MASEVAUX : 12 000,00 € BELFORT : 1 000,00 €	3 500,00
SEA02151	LA PUCE A L'OREILLE Création du spectacle "Hôpital mon amour" de Jean Luc Ronget produit par la Compagnie La Puce à l'Oreille. Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 000,00 €	4 500,00
SEA02150	MJC MAISON POUR TOUS PFASTATT 15ème édition du festival Môm'en Scène, festival de théâtre jeunesse qui aura lieu du 10 au 12 juin 2011 à Pfastatt Cofinancement : PFASTATT : 28 000,00 €	1 500,00
SEA02158	POUR LA PROMOTION DE LA MAITRISE DE GARCONS DE COLMAR Diffusion de concerts en 2011 dans le Haut-Rhin Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 500,00 € COLMAR : 10 000,00 €	2 500,00

SEA02159	<p>PROJETS POUR LA VALLEE 12ème édition du festival La Vallée des Contes à Munster</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="padding-left: 150px;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 000,00 €</p> <p style="padding-left: 120px;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER : 1 000,00 €</p> <p style="padding-left: 150px;">MUNSTER : 3 500,00 €</p> <p style="padding-left: 150px;">COMMUNES HAUT-RHINOISES : 1 000,00 €</p>	2 500,00
SEA02164	<p>RENCONTRES DE MUSIQUE ANCIENNE DE RIBEAUVILLE 28ème édition du Festival de Musique Ancienne de Ribeauvillé du 17 septembre au 23 octobre 2011</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="padding-left: 150px;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 23 000,00 €</p> <p style="padding-left: 150px;">RIBEAUVILLE : 17 000,00 €</p>	10 000,00
SEA02116	<p>SAINT-LOUIS 28ème édition de la Foire du Livre de Saint-Louis en 2011</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="padding-left: 150px;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 20 000,00 €</p> <p style="padding-left: 150px;">SAINT-LOUIS : 210 600,00 €</p>	7 000,00
SEA02156	<p>VOIX ET ROUTE ROMANE ROSHEIM Edition 2011 du Festival Voix et Route Romane</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="padding-left: 150px;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 150 000,00 €</p> <p style="padding-left: 120px;">CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 60 000,00 €</p> <p style="padding-left: 150px;">COMMUNES HAUT-RHINOISES : 22 000,00 €</p> <p style="padding-left: 150px;">VILLE DE STRASBOURG : 7 000,00 €</p>	8 000,00

Total	103 100,00
-------	------------

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 JUIN 2011

**Enseignement artistique et pratique
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DEA00312	DES STES CHORALES D'ALSACE 63ème Concours du Festival de Chant Choral Scolaire le 18 mai 2011 à Mulhouse	1 000,00
Total		1 000,00

**Lieux de diffusion et opérateurs culturels
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SIL00241	FEDERATION HIERO COLMAR Mise en oeuvre du projet artistique et culturel 2011 Cofinancement : COLMAR : 40 000,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 000,00 €	16 000,00
SIL00244	"LEZARD" Actions culturelles menées par le Léopard en 2010 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 000,00 € COLMAR : 45 000,00 €	11 500,00
SIL00222	OPERA DU RHIN Strasbourg (Syndicat Intercommunal) Actions pédagogiques et de diffusion/création dans le Haut-Rhin Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 304 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 100 000,00 €	80 000,00
SIL00240	TRETEAUX DE HAUTE ALSACE Projet artistique et culturel en 2011	20 000,00
Total		127 500,00

